

Rat surmulot

Rat brun

Nom scientifique	<i>Rattus norvegicus</i>
Famille	Muridae
Synonymes	<i>Epimys norvegicus</i> , <i>Mus decumanus</i>



Photos: wikimedia / Losch (CC2.0) - R.McKenna (CC2.0)

DESCRIPTION

Allure générale

Petit rongeur au corps massif mesurant entre 19 et 27 cm (sans la queue). Il pèse entre 130 et 300 g. Le pelage est de couleur grise ou brune, le dessous du corps étant plus pâle. Il recouvre tout le corps sauf la queue et les oreilles. Les oreilles sont assez petites et ne recouvrent pas les yeux lorsqu'elles sont rabattues. La queue est plus courte ou égale à la longueur du corps. Elle est brun roussâtre.

Signes caractéristiques

A ne pas confondre avec le Rat noir (*Rattus rattus*) dont la taille de la queue est nettement supérieure à la longueur tête-corps.



ÉCOLOGIE

- Alimentation :** C'est un commensal de l'homme. Omnivore et opportuniste, son régime alimentaire est très varié et plastique. Le rat surmulot s'adapte facilement et rapidement à toute nouvelle source de nourriture, végétale, animale (jusqu'aux jeunes lapins) et déchets humains.
- Reproduction :** La reproduction peut avoir lieu toute l'année. Une femelle peut mettre bas 4 à 7 portées par an, de 3 à 12 petits chacune.
- Habitat :** Le Rat surmulot utilise la plupart des types d'habitats. Il semble cependant préférer les habitats plutôt humides ou avec une source d'eau à proximité. Toutefois, des populations existent sur des îlots isolés et totalement dépourvus d'eau.
- Comportement général :** Nocturne et terrestre, c'est un excellent nageur capable de franchir des courts bras de mer. C'est un animal social, prudent et très intelligent.

ÉTAT D'INVASION

Réunion : Le Rat surmulot a été introduit à La Réunion en 1735 par des bateaux en escale sur l'île. Il est devenu très commun. Cette espèce de rat se rencontre aujourd'hui dans quasiment tous les habitats, jusqu'à 3000 m d'altitude.

Monde : Espèce originaire du Nord de la Chine ou de la Mongolie. Avec le rat noir et le rat du Pacifique, il fait partie des trois espèces de rats les plus introduites dans les îles du monde. Il est notamment envahissant dans les Bahamas, la Dominique, Trinidad et Tobago, les îles Malouines, Guam, Maurice, les Seychelles, Hawaïi...

Sites à consulter:

<http://animaldiversity.ummz.umich.edu> <http://www.issg.org>

Références: 17 33 38 47 49

IMPACTS

Parmi les trois rats introduits dans la quasi-totalité des archipels du monde, le rat surmulot est considéré comme l'espèce la plus dangereuse pour le fonctionnement des écosystèmes insulaires. Comme le rat noir, il a un impact négatif important sur les petits mammifères, les oiseaux, les reptiles et les invertébrés insulaires indigènes. Son impact n'est pas spécifiquement documenté pour l'Outre-Mer français.

Avec le rat noir, c'est l'une des principales menaces pour l'Echenilleur de La Réunion (*Coracina newtoni*), appelé également Tuit-Tuit, un oiseau endémique en danger d'extinction. Il serait aussi prédateur des nids d'oiseaux marins. Il constitue également une menace pour les geckos verts indigènes de La Réunion (*Phelsuma inexpectata* et *P. borbonica*).

Par ailleurs, le rat surmulot peut occasionner des dégâts importants dans les cultures. Et il est vecteur et réservoir de parasites et de maladies, dont la leptospirose.

USAGES



Animal de compagnie uniquement pour les races domestiques

RÉGLEMENTATION / programme de contrôle

Cette espèce est visée à la Réunion par les arrêtés suivants:

Arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié fixant la liste des espèces nuisibles soumises à des mesures de lutte obligatoire.

Arrêté préfectoral N°05 - 1777 /SG/DRCTCV du 12 juillet 2005 interdisant certaines espèces animales exotiques dans le département de la Réunion.

Les races domestiques du rat surmulot ont le statut d'animal domestique au titre de l'arrêté ministériel du 11 août 2006.

En zones agricoles et urbaines, le rat surmulot fait l'objet de campagnes de lutte collective à partir d'utilisation d'appâts empoisonnés (anticoagulants). L'espèce a été éradiquée avec succès dans 104 îles à travers le monde. Dans l'Outre-Mer français, il a notamment été éradiqué de l'île de Tromelin (Iles Eparses) en 2005. Lorsque l'éradication n'est pas possible, des programmes de contrôle sur le long terme sont mis en oeuvre comme par exemple celui pour la conservation de l'Echenilleur de La Réunion, dont le succès reproducteur est passé de 30 à 80% grâce au contrôle